

AQCIE/CIFQ

Demande de renseignements numéro 2 à Hydro-Québec Distribution

R-3740-2010

Le 21 septembre 2010

QUESTIONS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ (AQCIE) ET DU CONSEIL DE L'INDUSTRIEL FORESTIÈRE DU QUÉBEC (CIFQ) DANS LE CADRE DU DOSSIER DE LA DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2011-2012

Référence: HQD-8, doc. 8, section 5.2

Concernant les PGEE.

1. Veuillez indiquer s'il est exact que le Distributeur a décidé de ne plus offrir certains programmes actuels ou encore une partie ou la totalité de son OIEÉB ou de son OIÉSIE à certains consommateurs assujettis au tarif L ou aux contrats spéciaux.
 - 1.1. Le cas échéant, veuillez indiquer quels sont les programmes ou offres globales visés et quelles sont les clientèles visées.
 - 1.2. Le cas échéant, veuillez indiquer les motifs de cette décision et la ou les dates de leur mise en vigueur.